

N° 441 /AGT-CAF/DG/DT/SPM/18

Bangui, le 09 AOUT 2018

SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

Pays : République Centrafricaine
Projet : Projet d'Appui à la Relance Agricole et au Développement de l'Agrobusiness en Centrafrique (PRADAC)
Crédit/Don : PPA – V1890.
N° d'identification du projet : P 165 855

Mission d'Opérateur de Développement Communautaire pour la Mise en œuvre de la sous-composante « 1.1. Infrastructures Productives Communautaires dans les zones d'intervention de l'Ouham et l'Ouham Pendé, du Bamingui Bangoran-Vakaga, de la Ouaka et de la zone péri-urbaine de Bangui »

1, Le Gouvernement de la République Centrafricaine a reçu une Avance de Préparation du Projet d'Appui à la Relance Agricole et au Développement de l'Agrobusiness en Centrafrique (PRADAC) sur le financement d'un don de l'Association Internationale de Développement (IDA). et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « *Mise en œuvre de la sous-composante - Infrastructures Productives Communautaires dans les zones de l'Ouham et l'Ouham Pendé, du Bamingui Bangoran – Vakaga, de la Ouaka et de la zone péri-urbaine de Bangui* »

2. Les prestations visent à accompagner les producteurs dans le processus de mise en œuvre de la sous-composante 1.1 du projet et consistent à appuyer les Communautés bénéficiaires en vue d'aider les exploitants agropastoraux à améliorer les infrastructures des zones ciblées, accroître leurs productions végétales, animales et piscicoles et ce pour restaurer durablement la cohésion sociale. Il s'agit d'un accompagnement continu en matière (i) d'organisation, de structuration, de planification et de gestion/suivi de sous-projets pour la mise en place d'Infrastructures Productives Communautaires dans les zones d'intervention sus-référencé (ii) (b) de financement d'infrastructures communautaires des sous-projets éligibles. Les activités comprendront :

- (a) La facilitation de groupes selon une approche de développement communautaire ;
- (b) L'élaboration de plans abrégés de développement communautaires ;
- (c) La sélection de prestataires de services pour la réalisation des infrastructures retenues ;

3. Les prestations sont divisées en **Trois (03) lots**, à raison d'un lot par zone géographique. La durée totale de la mission est de **Cinq (05) ans** pour chaque lot. La période prévisionnelle de démarrage est le mois de Mars 2019. Un Consultant peut soumissionner pour un (1) lot ou pour les trois (03) lots. Cependant, un même consultant ne peut être attributaire que d'un lot.

4. Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, à travers l'Unité de Gestion et de Coordination du Projet (UGC) et son agent fiduciaire AGETIP-CAF invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

5. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

